

COMMUNIQUE DE PRESSE
VILLE DE BEZIERS

Suite à la parution dans vos colonnes du 3 octobre 2009 de l'article " Déchets : Robert Clavijo juge la mairie dans l'illégalité ", veuillez trouver ci-dessous le droit de réponse de la Ville de Béziers.

**"DECHETS : LES MAUVAIS CHOIX
DE M. CLAVIJO"**

Pierre Desfougères, conseiller municipal chargé de la collecte et du traitement des déchets communique :

A l'heure où la Ville de Béziers met en place l'extension et la modernisation de la collecte sélective des déchets en porte à porte sur une partie de la commune, il nous semble important de revenir sur les affirmations de M. Clavijo. On ne peut en effet laisser sans réponses des propos s'apparentant à de la désinformation.

Pour mener à bien son ambitieux projet de développement de collecte sélective, la Ville de Béziers a décidé de modifier les consignes de tri des bio-déchets et de les collecter en mélange avec les ordures ménagères résiduelles, débarrassées des emballages recyclés. Cette évolution est permise par le fait que la Ville dispose d'une Unité de Valorisation d'Ordures Ménagères (UVOM) produisant un compost de qualité conforme à la nouvelle norme en vigueur depuis le 1er mars 2009. Rappelons ici que cette norme est beaucoup plus restrictive que la précédente.

Le mélange fermentescible ordures ménagères/bio-déchets qui semble tant contrarier M. Clavijo est logique : après pré traitement à l'UVOM, il n'est en rien contraire à la réglementation nationale et ne contrevient nullement aux prescriptions préfectorales d'exploitation du centre technique d'enfouissement de Saint Jean de Libron.

La Ville, dans ce domaine, porte une attention toute particulière aux apports de déchets effectués sur ce site, ce qui permet actuellement d'enfouir 50 000 tonnes à l'année pour une autorisation de 65 000 tonnes/an.

En dépit de tous les efforts faits par les particuliers et les moyens mis en oeuvre par la municipalité, il reste des déchets ultimes qui contiennent de la matière organique, à l'origine de la production de Biogaz. Bien que réduite, cette production, actuellement brûlée par une torchère, sera valorisée pour produire de l'électricité. Ceci concernera 3500 foyers biterrois dès le début de l'année 2010.

Par ailleurs, la ville de Béziers produit toujours -et continuera à produire- un compost à destination des jardins (déchetterie de Béziers, espaces verts de la Ville, particuliers,

Soucieuse de l'environnement et du bien-être de ses concitoyens, la Ville de Béziers n'a aujourd'hui qu'un but : moins d'ordures à la décharge et davantage de recyclage. C'est aussi simple que cela. Et la nouvelle extension de collecte sélective en porte-à porte a justement cette ambition : éviter l'engorgement de l'UVOM et participer à la réutilisation des matériaux grâce aux contrats dont dispose la Ville avec des entreprises de recyclage.

Cabinet du Sénateur Maire
Service Presse et Communication
Tél. 04.67.36.73.64 – Fax. 04.67.36.73.23
Courriel : com@ville-beziers.fr

